

le comparait à un oiseau de nuit. Sa pension, dont on a tant parlé, lui était, à ce qu'il paraît, fort mal servie. Pour lui avoir été rendue par Richelieu, elle n'en était pas moins précaire : les lettres de Chapelain en font foi.

A peine était-il enterré que ses créanciers se saisissaient de ses papiers et de ses cahiers : il fallut plaider et avoir un arrêt pour que l'Académie rentrât en possession du manuscrit du Dictionnaire. De son vivant, il avait été contraint, pour se procurer quelque argent, de vendre sa baronie de Péruges à Alexandre de Falaise, conseiller du roi, lieutenant criminel au bailliage de Bourg : avant sa mort, il l'avait rachetée des héritiers de ce dernier.

M^e Jacquet, prêtre à Péruges, venait de baptiser, le dernier février 1627, un enfant pour honnête Humbert Chasey lorsque le nouvel acquéreur de la baronie se présenta pour prendre possession. Nous citons cette curieuse mention qui fut faite sur le registre paroissial avant la signature des parties : « Auquel jour, noble Alexandre de Falaize, conseiller du roy au siège présidial de Bresse, seigneur et baron dud. Péroges, a prins possession de lad. terre et a esté pnt. au pnt. baptisée, assistants nobles Charles Charbonnier, Philibert Tardy, aussi conseillers aud. siège, M^{res} Philibert Tamisier, Jacques Vuydat et plusieurs autres. »

Suivent les signatures et : « Et moy présent et estant sindic.

JACQUET baptizant. »

Tous les biens de Vaugelas furent vendus après lui pour payer ses dettes, à l'exception de son fief de Vaugelas, qui, par substitution, devait revenir à son frère René Favre. Celui-ci, pour se mettre en propriété réelle,